











COLOMIERS



La Ville de **Colomiers facilite** la mobilité des familles, des jeunes de -26 ans, des salarié·e·s, des seniors et des personnes en invalidité, en complétant les gratuités et tarifs réduits déjà proposés par Tisséo. Elle rembourse aussi la carte **Pastel pour** toutes et tous.

Personnes en invalidité

Gratuité totale des transports en commun pour les Columérin·e·s de + de 65 ans, les retraité·e·s columérin·e·s de + de 62 ans et les personnes en invalidité de 50 à 79 %. Cela se traduit par le remboursement des tickets 10 déplacements (4,10 à 6,10 € / mois) et des abonnements 31 jours (10,20 à 15,30 € / mois).

- 26 ans

Une aide supplémentaire

est proposée pour les Columérin·e·s de moins de 26 ans, sous conditions de ressources de leur famille (quotient familial < 1 500).

La Municipalité va au-delà des aides de Tisséo en offrant un remboursement de 4 € / mois (10 déplacements), de 5 € / mois (abonnement mensuel) ou de 50 €/ an (abonnement annuel).

Cette contribution favorisera l'usage régulier des transports en commun pour la mobilité loisirs des jeunes.

La carte Pastel gratuite!

Si vous achetez la carte Pastel (8 €*), elle vous sera intégralement remboursée par la Ville de Colomiers.

Vous pourrez accéder à tous les abonnements, tarifs réduits et offres de gratuité de Tisséo, à l'accès gratuit aux parcs de vélos Tisséo.

Vous pourrez circuler en TER et dans tous les réseaux de bus Arc-en-ciel du Conseil départemental.

Vous aurez accès au VélôToulouse et au service d'autopartage Citiz.

La carte Pastel a une durée de validité illimitée.

Pour bénéficier du remboursement, il suffit de remplir un formulaire disponible sur <u>www.ville-colomiers.fr</u> (Rubrique Vie quotidienne/Se déplacer/Pass mobilité)



* Montant des aides valable

achetée à partir du 1er juillet 2018 et pour tout titre de

transport et abonnement acquis à compter du

pour toute carte Pastel

3 iuillet 2018

Familles

Cette aide est destinée aux parents désirant accompagner leurs enfants

(titulaires d'un Pass mobilité jeunes) dans leurs déplacements, en bénéficiant du même remboursement que leur enfant d'un montant de 4 €/ mois, sous conditions de ressources (quotient familial < 1 500).

Salarié e s

L'objectif est de faciliter l'utilisation des transports en commun pour les trajets domicile-travail, en limitant le recours à la voiture particulière, source de congestion du trafic et de nuisances environnementales.

La Municipalité accompagne ainsi les salariés habitant et travaillant à Colomiers par une aide de 7 à 10 € / mois, en complément de la contribution employeur (50 %), ce qui ramène le coût de l'abonnement à 12,92 €, 14,25 € ou 15,50 € en fonction de la formule choisie auprès de Tisséo.





Toutes les modalités sont détaillées sur www.ville-colomiers.fr Rubrique Vie quotidienne/ Se déplacer/Pass mobilité

Mairie de Colomiers Tél. : 05 61 15 22 22

